

Rapport N° 26 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition N° 26 intitulée: «Urbanisation du quartier de Saint-Jean».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance
du 5 décembre 2000)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 26 au Conseil administratif avec la recommandation de mettre sur pied une concertation en vue d'une modification du PLQ N° 28628, afin de parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties dans les meilleurs délais.